

La lettre de février / mars

Chers adhérents, chères adhérentes,

Tout d'abord, merci aux adhérents présents lors de l'assemblée générale de l'APDDECA, du lundi 18 février 2008. Les échanges y ont été nombreux et intéressants. Se rencontrer est constructif et permet d'aller vers un avant commun.
Le mois d'avril s'annonce chargé pour plusieurs d'entre nous.

Les rencontres chorégraphiques départementales de la fédération française de danse auront lieu le week-end du 4-5-6 avril 2008 à Libourne au théâtre Libournia.
Les chorégraphies sélectionnées seront présentées lors des **rencontres chorégraphiques régionales d'Aquitaine** du 9-10-11 mai 2008 à Libourne au théâtre Libournia.
Renseignements et inscription au 06 62 87 21 43

La formation continue : le samedi 12 avril 2008 de 15h00 à 19h00 et le dimanche 13 avril 2008 de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00, un stage pédagogique aura lieu au Cuvier (château Feydeau, Boulevard Feydeau à Artigues-près-Bordeaux).
Catherine AUGÉ nous proposera deux jours de rencontre autour de **l'Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé** durant lesquels nous tenterons de découvrir ou de retrouver des pistes pour aider à la construction chez nos élèves d'**un corps efficace et sensible**.
Tarif : 75 € pour les adhérents APDDECA et 85€ + 10€ d'inscription pour les non-adhérents.
Renseignements et inscription au 06 42 95 58 68

Les Contemporains du Jazz auront lieu du 17 au 23 avril 2008.
Cette manifestation est organisée en partenariat avec la ville de Mérignac.
Il vous est proposé :
Une **conférence dansée** avec Corinne LANSELLE et deux danseurs de la compagnie, le jeudi 17 avril à 19h00.
Un Spectacle de Corinne LANSELLE, « **Comme au Fruit son Noyau** », le vendredi 18 avril 2008 à 20h30, Salle de la Glacière à Mérignac.
Une **soirée tremplin** de jeunes compagnies le samedi 19 avril 2008.

*Un stage avec les chorégraphes Corinne LANSELLE et Wayne BARBASTE du 19 au 23 avril 2008.
Renseignements et inscription au 06 42 00 56 97 / 05 56 18 88 62*

Quelques informations :

- le **code APE** concernant notre profession a changé, il est le **9001Z** (art du spectacle vivant). Le code APE est défini par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), lors de l'inscription d'une entreprise ou d'un établissement au répertoire SIRENE. Ce code APE caractérise leur **activité principale**.
- la **CRAM** (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) vient de revoir son positionnement concernant notre statut en terme de profession artistique. Pour les accidents du travail, le taux de prélèvement sur les salaires était de 5,90 %. Il a été révisé à 1,70 % pour les danses de société et de **1,40 % pour la « danse artistique »**.
- par le biais de l'APDDECA, vous pouvez maintenant vous **affiliez** directement à la **Fédération Française de Danse** (l'adhésion est de 18 €)
- adhérer à l'APDDECA ne nécessite pas d'avoir obtenu son Diplôme d'Etat au CEFEDM Aquitaine, l'association est bien sûr ouverte à tout professeur de danse DE.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans la lettre de janvier concernant les organismes collecteurs. L'organisme collecteur pour la formation continue pour les professeurs de danse en profession libérale est l'**URSSAF** en direction de la **FIP-PL** (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professions Libérales) et de l'**AGEFICE** (Association de Gestion du Financement de la Formation et des Chefs d'Entreprises) .